



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

Ecole de langue
et de civilisation françaises

Année d'immersion de français langue étrangère

(ADI)

2021-2022

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES ETUDIANT-ES !

Le **contenu** et les **supports** de cours et conférences sont protégés par la loi fédérale sur les droits d'auteur et, à ce titre, ils ne peuvent pas être reproduits et diffusés sans autorisation.

En outre, la **voix** et **l'image** des enseignant-es et conférenciers/ères leur appartiennent et sont protégées par le code civil (article 28 CCS). Tout enregistrement, même à des fins personnelles et/ou pédagogiques, doit donc faire l'objet d'une demande préalable explicite auprès de l'enseignant-e ou conférencier/ère concerné-e.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES
Ecole de langue
et de civilisation françaises

ÉCOLE DE LANGUE ET DE CIVILISATION FRANÇAISES

Uni Bastions – 5, rue De-Candolle – 1211 Genève 4

elcf@unige.ch

<https://www.unige.ch/lettres/elcf/fr/>

☎ +41 (0)22 379 74 33

fax +41 (0)22 379 76 81

ADI (ANNÉE D'IMMERSION)

Administration

Secrétariat ELCF – salle B004 (rez)

Horaires de réception :

Lundi : 11h-12h et 14h-16h

Mardi : 10h-12h

Jeudi : 11h-12h et 14h-17h

Secrétaire répondante

Marie-Thérèse Diaz

☎ +41 (0)22 379 74 33

Marie-Therese.Diaz@unige.ch

Directeur de l'ELCF
et conseiller aux études

Laurent Gajo

Horaires de réception :

mardi 15h-16h, jeudi 11h-12h

ou sur rendez-vous

Laurent.Gajo@unige.ch

Responsable de la
filière ADI

Françoise Zay

Horaires de réception : sur rendez-vous

Francoise.Zay@unige.ch

Service des admissions

Uni-Dufour – 24, rue Général Dufour – 2^{ème}
1211 Genève 4

☎ +41 (0)22 379 77 39

<https://www.unige.ch/admissions/>

Privilégier les demandes en ligne :

<https://admissions.unige.ch/kayako/>

Informations générales

Horaire des cours

L'heure académique genevoise commence au quart et s'achève à l'heure juste. Les enseignements sur deux périodes sont généralement groupés.

Programme général des cours de l'Université :

<https://pgc.unige.ch/cursus/programme-des-cours/web>

Deux postes de consultation en libre accès sont installés au rez-de-chaussée d'Uni Bastions.

Présence

La fréquentation régulière des cours et des séminaires est en principe obligatoire.

Examens

Pour l'année d'immersion, l'inscription aux cours et aux examens se fait en début d'année par le secrétariat (pas d'inscription sur IEL).

- L'inscription aux examens peut être soumise aux conditions d'accès aux examens fixées par les enseignant-es pour certains de leurs enseignements.
- Elle est ferme et a valeur d'engagement. Toute modification, ou retrait dûment justifié, doit être signalée par écrit au secrétariat de l'ELCF.
- L'étudiant-e inscrit-e aux examens qui ne se présentera pas aux épreuves (**absence**) subira un **échec (note « 0 »)**. Ceci est aussi valable pour les étudiant-es soumis-es aux contrôles continus. Aucune dérogation ne sera admise, sauf en cas de force majeure.
- En cas de **maladie**, le/la candidat-e doit avertir immédiatement le secrétariat de l'ELCF et faire parvenir un certificat médical au plus tard dans les 3 jours. Un certificat médical présenté après avoir passé l'examen ne pourra pas annuler la note validée.
- **Toute absence doit, dans la mesure du possible, être annoncée à l'enseignant-e responsable de l'examen par courriel.**

Changement des données personnelles

Toute modification des données personnelles (changement d'adresse, de nom, de téléphone, etc.) doit être faite directement par l'étudiant-e sur son portail (www.unige.ch, onglet « Portail » : accès sécurisé pour l'étudiant-e à ses propres données personnelles).

Matériel d'enseignement

Participation aux frais de photocopies : CHF 20.- par semestre. Les enseignant-es de l'ELCF distribuent pendant l'année un important matériel pédagogique photocopié. L'Ecole demande aux étudiant-es une participation forfaitaire de CHF 20.-, qui sera collectée dans l'un des enseignements.

Communications

Pour toute communication concernant leurs études, les étudiant-es sont priés d'utiliser exclusivement leur adresse universitaire (xxx@etu.unige.ch). Cette messagerie doit être relevée régulièrement.

Des informations importantes sont également communiquées via le portail en ligne personnel de chaque étudiant-e. Il est accessible sur la page d'accueil du site de l'Université de Genève (onglet « Portail »).

Il est nécessaire de consulter régulièrement le tableau d'affichage de l'ELCF (à côté du secrétariat) de même que le site internet de l'ELCF, pour tout avis urgent ou important.

Absences

Absence temporaire prolongée : à signaler immédiatement au secrétariat de l'ELCF.

Maladie : présenter un certificat médical en principe dès le troisième jour d'absence aux cours. Les certificats médicaux présentés a posteriori ne sont pas considérés comme valables.

Congé : demande spéciale à faire si possible un mois avant le début officiel du semestre, s'adresser au secrétariat de l'ELCF.

Aucune demande de congé ne peut être accordée pour le premier semestre d'études.

L'étudiant-e en congé n'est pas autorisé-e à suivre des enseignements ni à s'inscrire aux examens.

Délais d'études

Il est rappelé aux étudiant-es que les délais impartis pour les études sont fixés par le Règlement d'études. Les étudiant-es voudront bien en prendre attentivement connaissance et s'y conformer :

<https://www.unige.ch/lettres/elcf/fr/enseignements/reglement-detudes-a-lelcf/>

Attestation de réussite

Pour les étudiant-es inscrit-es dans un programme d'échange ou de mobilité IN, les documents (procès-verbal de notes et attestations) sont envoyés en principe par le Service de la Mobilité académique.

Abandon des études

Un-e étudiant-e immatriculé-e à l'UNIGE (sans être dans un programme de mobilité) et admis-e exceptionnellement à l'ADI peut demander, par écrit, en tout temps, sauf pendant les sessions d'examens, à être exmatriculé-e de l'Université. Lorsque des taxes sont dues à l'Université de Genève, le non-paiement des taxes est considéré comme un abandon des études.

Poursuite des études à l'UNIGE

Les étudiant-es qui souhaitent continuer leurs études à l'Université de Genève après l'Année d'immersion doivent se renseigner auprès du Service des admissions sur les délais pour entreprendre les démarches. Voir : <https://www.unige.ch/admissions/>. La réussite de l'ADI (attestation de niveau B1) ne les dispense pas de l'examen de français.

Autres informations utiles

Bibliothèques : <http://www.unige.ch/biblio/fr>

Téléchargez l'application UNIGE : <http://www.unige.ch/mobile/>

UNIGE Mobile est l'application officielle de l'Université de Genève. Elle vous permet d'accéder aux principaux services de l'UNIGE et vous sert de guide dans vos démarches quotidiennes sur le campus, en vous apportant des informations ciblées en fonction de votre Faculté et de vos thématiques préférées.

Vie étudiante à l'UNIGE

Portail dédié aux étudiant-es de l'Université de Genève

<https://www.unige.ch/etudiants/vie-etudiante/>

Dans la rubrique « Vie de campus », de nombreuses ressources et prestations sont destinées à soutenir l'intégration et l'épanouissement des étudiant-es : activités sportives, activités culturelles, consultations de santé, consultation psychologique, service social et financier. Consultez régulièrement ce portail !

Association des Etudiants de Français Langue étrangère

L'association intègre aussi des étudiants d'échange et propose des activités destinées à tous les étudiants de FLE, qu'ils soient membres ou non de l'association.

www.facebook.com/aefle.ch

aefle@unige.ch

Centre de carrière de l'UNIGE

Offres d'emploi à consulter (login demandé)

www.unige.ch/dife/emploi/

rue de Candolle 4 – 1205 Genève

Logement

+41 22 379 77 20

<https://www.unige.ch/batiment/service-batiments/logements/accueil/>

logements@unige.ch

rue des Battoirs 7 – 1205 Genève

Permanence juridique des étudiants

<http://www.pje-ge.ch/>

info@pje-ge.ch

Maison de quartier de la Jonction – Av. de Ste-Clotilde 18bis – 1205 Genève